# Licence professionnelle (3ème année) métiers de l'immobilier : Gestion et développement de patrimoine immobilier (Formation initiale avec stage ou formation en alternance)

## Présentation

L'objectif de cette licence est de former des cadres intermédiaires du secteur de l'immobilier social, public ou privé (collectivités territoriales, administration, bailleurs sociaux, collecteurs du 1% logement, promoteurs...). Elle doit permettre à ces futurs professionnels d'assurer le développement et la gestion du patrimoine immobilier d'un acteur public ou privé.

La licence est articulée autour de deux axes qui sont présents dans son intitulé :

- la gestion du patrimoine sous une double dimension : la gestion du patrimoine dans sa stratégie globale (biens mis en accession sociale à la propriété/location...), les droits et obligations d'un opérateur et propriétaire de ce secteur, tant dans un aspect juridique, de gestion que fiscal, et la gestion du bien immobilier composant le patrimoine (gestion locative, gestion de copropriétés).

- Le développement du patrimoine immobilier : mise en place d'une opération immobilière (stratégie de développement), montage d'une opération immobilière, identification et traitement des risques...

Les thèmes sont traités de manière transdisciplinaire : droit, gestion, communication pour l'essentiel.

**L'actu de la Licence Professionnelle métiers de l'immobilier : Gestion et développement de patrimoine immobilier**

Taux de satisfaction
**100 %**

Taux d'insertion
**38 %**

Taux de réussite
**88 %**

## Durée de la formation

- 2 semestres

## Lieu(x) de la formation

- Lyon

## Public

### Niveau(x) de recrutement

- Bac + 2

## Rythme

- En alternance
  - Contrat d'apprentissage

## Contacts

**Responsables pédagogiques**

- BALIVET Beatrice

**Contacts scolarité**

Florence BERNIGAUD
Tél: 04 78 78 73 07

**Adresse géographique :**
15, quai Claude Bernard - Lyon 7e

**Adresse postale :**
Université Jean Moulin Lyon 3 - IDPI
1 C Avenue des Frères

## Admission

### Sélectif

Oui

Le dossier de candidature se fait sur la plateforme eCandidat via le site www.univ-lyon3.fr.

## Admission

### Pré-requis

**Formation(s) requise(s)**

Les candidats doivent au moins maîtriser l'une des compétences d' entrée correspondant aux métiers de l'immobilier et ainsi avoir un profil :

- **Juridique** : Licence 2 en droit, DUT carrières juridiques, BTS métiers du notariat, BTS professions immobilières...
- **Gestion** : Licence 2 à l'IAE, à la marge DUT GEA...
- **Sciences dures** avec une formation donnant des compétences en bâtiment, construction-urbanisme, développement durable...,
- **Univers du social** : BTS Économie sociale et familiale

### Candidature

**Modalités de candidature**

**Recrutement complémentaire pour l'alternance uniquement :**
Tous les postulants français et européens à la Licence Professionnelle métiers de l'immobilier : Gestion et développement de patrimoine immobilier, quelle que soit leur situation antérieure candidatent sur la plateforme eCandidat entre le **30 juin au 9 juillet 2025**

**Effectuer votre demande d'admission**

**Conditions d'admission / Modalités de sélection**

La sélection s'effectue en deux temps :

- examen des dossiers universitaires (Promesse d'alternance conseillée, et accompagnement à la recherche)
- entretien avec un jury composé d'enseignants et de professionnels.

L'inscription n'est définitive qu'à la signature d'un contrat d'apprentissage ou d'un contrat de professionnalisation.

**Le contrat d'apprentissage**

Il s'adresse aux jeunes de moins de 29 ans. C'est un contrat de travail à durée déterminée (CDD). L'apprenti est salarié de l'entreprise à part entière, il se forme alternativement en entreprise et au sein de l'établissement de formation. Il acquiert des connaissances théoriques qu'il met en pratique et

Lumière
CS 78242 LYON CEDEX 08

**Horaires d'ouverture au public :**
Du lundi au jeudi : 10h à 12h - 14h à 16h30
Vendredi: 10h à 12h - fermé l'après-midi

## Inscriptions

### Coût de la formation

Formation initiale : 178 (année en cours)

Contrat d'apprentissage : gratuit pour les alternants

Contrat de professionnalisation : frais de formation pris en charge par l'entreprise d'accueil
https://ecandidat.univ-lyon3.fr/#!accueilView

## Handicap

Pôle Handicap Étudiant

confronte régulièrement aux réalités du terrain. L'étudiant est encadré simultanément par un maître d'apprentissage et un tuteur universitaire.

L'employeur est tenu d'assurer dans l'entreprise la formation professionnelle de l'apprenti. Il lui confie des activités définies entre le responsable pédagogique de l'établissement et son maître d'apprentissage, en cohérence avec le métier visé et le diplôme préparé.

Pour plus de renseignement sur le contrat d'apprentissage : **site internet de Formasup** & **site internet du service public**

#### Le contrat de professionnalisation

Il s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans révolus, aux demandeurs d'emploi âgés d'au moins 26 ans et aux bénéficiaires de certaines allocations ou contrats. Son objectif est de leur permettre d'acquérir une qualification professionnelle ou de compléter leur formation initiale par une qualification complémentaire en vue d'accéder à un poste déterminé dans l'entreprise. L' étudiant est encadré simultanément par un tuteur en entreprise et par un tuteur universitaire.

Pour plus de renseignement sur le contrat de professionnalisation : **site internet du service public**

## Et après ?

### Niveau de sortie

#### Année post-bac de sortie

- Bac + 3

#### Niveau de sortie

- Niveau 6

### Activités visées / compétences attestées

La licence certifie à son titulaire les compétences et les connaissances autour des activités suivantes :

- Les métiers liés à la location – gestion locative sur les postes de chargé de gestion attribution, chargé de gestion locative, chargé de clientèle
- Les métiers liés à la copropriété sur les postes d'assistant syndic – chargé de gestion de patrimoine d'un bailleur social
- Les métiers liés à la proximité sur un poste de chargé d'exploitation maintenance

- Les métiers de la gestion immobilière (opérations immobilières) sur un poste d'assistant spécialisé (assistant de responsable d'opérations)
- Les fonctions supports suivantes :
  - Gestionnaire de la relation client
  - Chargé de loyers et de charges / chargé de clientèle charges
  - Chargé de contentieux
- Les métiers de collaborateur de notaire de spécialité
- Les métiers de l'assistance en matière de promotion immobilière

Les titulaires de la licence sont capables de :

- gérer les baux : rechercher le candidat, préparer une commission d' attribution, mettre en place un contrat de location, renseigner le locataire sur ses droits et ses obligations, assurer la gestion courante d'un contrat de location, mettre en œuvre un contrat d'assurance.
- encaisser les loyers et les charges récupérables, procéder aux régularisations des charges,
- comprendre et analyser les documents de la copropriété : règlement de copropriété, état descriptif de division ; préparer une assemblée générale de copropriétaires ; déterminer les règles de majorité, détermination des voix représentés par chaque copropriétaire...
- établir les états d'entrée et de sortie des lieux, commander des travaux, assurer le suivi de travaux, suivre un budget prévisionnel...
- mettre en place des relations de proximité avec les clients locataires,
- comprendre et analyser les documents relatifs au montage commercial, financier et juridique d'une opération immobilière, tenir compte des contraintes d'ordre technique, administratif, économique, financier, juridique de l'opération immobilière, collecter les pièces nécessaires à la constitution du projet immobilier, suivre les différentes échéances du dossier, organiser les réunions...
- assurer la vente ou la location et le suivi de la clientèle jusqu'à la livraison ;
- Prévenir et gérer un conflit ; gérer et appliquer des procédures.

## Secteurs d'activité ou type d'emploi

Les étudiants en sortie de licence peuvent accéder à des postes d'assistant ou de collaborateurs (cadres intermédiaires) pour les promoteurs et les acteurs social et public au sein des services suivants :

- Maîtrise d'ouvrage (assistant en montage d'opération immobilière),
- Maintenance et entretien de patrimoine,
- Gestion de programmes immobiliers, d'unité de gestion immobilière,
- Gestion de copropriété,
- Gestion locative sociale,
- Gestion de proximité,
- Accession sociale à la propriété,
- Services supports : services achats, finance et contentieux principalement

## Programme

Le cours magistral consiste en un enseignement théorique à partir de mises en situation concrète. Il est sanctionné par un partiel en fin de période.

Les travaux dirigés sont des lieux d'apprentissage actifs à partir de dossiers. Ils sont aussi l'occasion de pratiquer une langue étrangère, l'anglais de l'immobilier étant imposé comme choix de langue.

L'étudiant est évalué en entreprises : trois fois dans l'année. La note est mise par le tuteur entreprise.

La gestion de projets consiste en l'accompagnement des alternants à leur développement personnel et professionnel par la méthode de l'ADVP (activation du développement vocationnel et personnel). L'enseignant a été formé à cette méthode innovante canadienne par l'association Trouver-Créer, grâce au soutien de Forma Sup Ain Rhône Loire.

Le rapport-mémoire, quant à lui, comprend deux parties : une partie d'analyse des missions confiées et une analyse approfondie sur un sujet en lien avec les missions confiées. Véritable carte de visite pour l'alternant, le sujet de mémoire permet d'avancer sur son projet professionnel et ainsi d'avoir une visibilité sur un thème particulier lié à celui-ci. Le rapport écrit est évalué par le tuteur universitaire. La soutenance orale est évaluée par le tuteur entreprise et le tueur universitaire lors d'une soutenance organisée à l'Université.

**Télécharger les programmes :**
Parcours formation initiale et formation continue
Parcours alternance